

# Manche: trois idées fausses sur le don d'organe

[www.lamanchelibre.fr/actualite-233659-manchetrais-idees-fausses-sur-don-organe.html](http://www.lamanchelibre.fr/actualite-233659-manchetrais-idees-fausses-sur-don-organe.html)



## Le docteur Cyril Marliot et l'infirmière Anne-Lise Champvalont, du service des dons d'organes au centre hospitalier Coutances - Saint-Lô ont sensibilisé le public présent au don d'organes.

Jeudi 8 décembre 2016, la Mutuelle Générale de la Manche a organisé sa traditionnelle conférence annuelle sur un problème de santé publique aux archives départementales de Saint-Lô (Manche). Après la mémoire l'an passé, le thème de cette année était le don d'organes, un sujet dans l'air du temps qui génère beaucoup d'interrogations. Trois idées fausses décryptées.

Le docteur Cyril Marliot, médecin coordonnateur à l'hôpital Mémorial de Saint-Lô (Manche), et Anne-Lise Champvalont, infirmière au sein du service des dons d'organes du centre hospitalier, ont fait oeuvre de pédagogie pour la quarantaine de personnes réunie dans l'auditorium des archives départementales de la ville, "*beaucoup moins que l'an passé pour la thématique de la mémoire*", note Marthe Couasnon, organisatrice de l'événement en tant que présidente de la Mutuelle Générale pour le département Manchois.

### Une méconnaissance globale du sujet

Pas de quoi démonter les deux intervenants du jour. "*Si vous en parlez à votre entourage, une centaine de personnes peut-être sensibilisée au don d'organes, ce sera déjà une bonne chose*" appuie Cyril Marliot dès son introduction. Après une courte vidéo où témoignent donneurs, receveurs, personnel hospitalier et proches des patients, le médecin et l'infirmière ont tenté de démêler le vrai du faux sur les modalités du don. Une nouvelle loi promulguée cette année entretient en effet un certain flou: "*Il s'agit d'un décret promulgué en août 2016. **Le grand public, aidé par certains médias qui ont entretenu la confusion, a pu penser que désormais le prélèvement d'organes se ferait de manière automatique si le patient ne se prononce pas explicitement contre. C'est faux** pose le docteur Marliot. Les proches pourront toujours produire un document écrit stipulant qu'ils sont contre, pour un ou plusieurs organes.*"

## 1. Le prélèvement d'organes se fait de manière automatique si le patient ne se prononce pas explicitement contre: FAUX

"La loi ne reprend que le principe du consentement présumé, qui existe depuis 1976" ajoute Anne-Lise Champvalont. Pour éviter d'y faire face, le mieux reste de se positionner, en tant que donneur ou non, en amont. Ainsi la famille saura la décision à prendre: "*Trop souvent, les proches interrogés juste après le décès constaté, comme c'est la procédure, sont cueillis à froid, argumente Cyril Marliot. C'est assez violent, et leur réflexe est alors la plupart du temps de dire non, car ils sont désorientés et dans le doute quant à la décision qu'aurait prise le défunt.*" De quoi aussi atténuer **le paradoxe qui fait que 80% des français interrogés se disent favorables au don d'organe, bien que dans les faits une personne sur trois s'y oppose, essentiellement les proches, à 60%**. "*Leur réflexe, légitime, est de dire 'on en a jamais parlé, on ne sait pas, donc non.'* D'où l'importance de communiquer en amont là dessus, de nous à eux, puis entre eux" appuie le praticien.

## 2. Je suis trop vieux, je ne peux pas donner d'organes: FAUX

Le jeu du vrai-faux se poursuit: "*On entend souvent: ' je suis trop vieux, j'ai eu trop de problèmes de santé, je ne serais pas un bon donneur d'organes.'* **Faux**, cela ne constitue en rien une vérité établie. **Pas d'autocensure!** *Indiquez si oui ou non vous souhaitez devenir donneur, puis laissez-nous, personnel assermenté, vérifier si oui ou non vous pouvez l'être. Les critères sont nombreux, des antécédents médicaux au mode de décès futur. L'âge n'est pas un critère discriminant, surtout pour le don de tissu. La preuve, en 2016, le donneur type en France est un sujet de plus de 65, voire 75 ans, qui a été victime d'un AVC. Une Saint-Loise se trouve d'ailleurs être la doyenne des donneurs en France. Elle s'est fait prélever à 92 ans rein et foie. Et bien 5 ans après, les receveurs se portent bien.*" Anne-Lise Champvalont martèle son message, elle qui s'adresse ce jour-là à un public composé d'adhérents de la Mutuelle Générale, appartenant pour la plupart au troisième âge.

Il faut dire que l'enjeu est majeur: la pénurie d'organes est une réalité, l'écart entre demande et offre augmentant chaque année. Il faut dire que les conditions pour réaliser une greffe sont plutôt drastiques, puisqu'**il faut que le décès soit du à une mort cérébrale**, seul cas où les organes sont encore opérationnels quelques heures, suffisamment longtemps pour être prélevés. Or ces arrêts du cerveau, causés à 56% par des AVC, ou par des polytraumatisés crâniens victimes d'accident de la route à 20%, ne représentent que **1% des cas**, les 99% autres morts étant la conséquence d'arrêts cardiaques. Concrètement, seuls **3600 morts par an peuvent donc potentiellement se faire prélever un organe; dans les faits, c'est le cas de 1770 d'entre eux**. "*Actuellement, on a plus de chances d'avoir besoin d'une transplantation que de donner ses organes après sa mort.*" Ce déséquilibre criant pointé par Cyril Marliot illustre cette évidence : chaque nouveau donneur est précieux.

## 3. Si j'accepte le don d'organe, c'est pour tous les organes: FAUX

Pour susciter de nouvelles vocations, des mesures ont été prises, pratiques comme législatives. La carte de donneur, sans valeur légale mais très utile, a été repensée; désormais, peuvent y être inscrits trois noms de proches, qui "*pourront témoigner de [son] choix auprès des équipes médicales*" comme indiqué sur la carte. De quoi gagner du temps au moment T, quand chaque seconde compte. Côté juridique, le registre où indiquer son refus n'est plus globalisant, mais peut ne concerner qu'une restriction partielle sur un organe en particulier.

Le détail du décret qui sera appliqué au 1er janvier 2017 est consultable sur [dondorganes.fr](http://dondorganes.fr) et pourrait être résumé dans cette phrase de conclusion du docteur Marliot: "*Loin de n'être plus libre de disposer de son corps, chacun dispose désormais de nombreuses possibilités pour exercer le plus précisément possible son libre arbitre*". Dont acte.